



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA SAÛNE-ET-LOIRE

Les pièces à fournir pour mener un exercice étudiant

- Attestation de réussite aux examens de 5ème année d'études odontologiques et CSCT
- Autorisation du chef de service clinique et hospitalier, précisant les jours libres de l'étudiant (sauf pour le mois d'août) ;
- Avis favorable du doyen ;
- Contrats de remplacement ou -adjoint salarié en 4 exemplaires : les signatures ne doivent pas être photocopiées ;
- photocopie de la carte d'identité ;
- attestation d'assurance responsabilité civile d'étudiant professionnelle (Rcp).

Pour les étudiants de 6ème année

- l'autorisation du chef de service clinique et hospitalier dont l'intéressé dépend, précisant les jours libres de l'étudiant,
- l'avis favorable du Doyen,

Pour les internes exerçant à titre de remplaçant ou d'adjoint d'un chirurgien-dentiste qualifié spécialiste

- l'attestation de réussite à l'examen de fin de 1ère année de spécialisation.

**DOCUMENTS A FOURNIR 15 JOURS AVANT LA
DATE DE DEBUT D'EXERCICE**